

POUR UNE JUSTICE FISCALE

TOUS ÉGAUX DEVANT L'IMPÔT ?

Nicolas Latteur

- Une partie de la population chante en chœur « nous payons trop d'impôts ». Le monde patronal se plaint d'une rage taxatoire qui frapperait notre pays.
- Aurions-nous patrons, travailleurs, allocataires sociaux le même objectif ?
- Faudrait-il tous se réunir derrière la bannière du chevalier blanc de la lutte antifiscale, Didier REYNDERS ?
- **A qui sert ce discours de dévalorisation de l'impôt ?**
- Pourquoi ceux qui aggravent la précarité sociale se veulent-ils les chantres du pouvoir d'achat par la voix des réductions d'impôt ?
- Voyons pourquoi certains ont fait de l'impôt l'incarnation du mal que l'on offre en pâture au mécontentement de la population, et posons-nous la question, comment associer fiscalité et justice sociale ?

1. LA BELGIQUE, UNE TERRE DE RÉDUCTIONS ET DE DÉDUCTIONS POUR LES GROSSES FORTUNES

En Belgique, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Le pays est très attractif pour les classes les plus aisées :

- **La Belgique ne pratique pas l'impôt sur la fortune** à la différence de nombreux pays de l'Union européenne tels que la France, l'Espagne, la Suède, la Grèce, ... Même la Suisse et le Luxembourg imposent les fortunes « nationales ». Voilà pourquoi de nombreux fortunés de toute nationalité cherchent à se domicilier en Belgique.

- Pour eux, il y fait bon vivre ! Plus de 3.000 français ont fait le déplacement (rappelons-nous la demande de Johnny Hallyday avant son escapade suisse).

Les fortunes belges bénéficient d'une protection rapprochée. Alors que leur imposition pourrait bénéficier aux plus faibles revenus par un mécanisme de redistribution des richesses. Ainsi, si une taxe minimale de 2 % était prélevée sur la fortune des 25 familles les plus riches (qui possèdent à elles seules 24 milliards d'euros), elle rapporterait la somme de 477 millions d'euros. Ce qui permettrait d'augmenter de 200 euros par mois les 200.000 pensions les plus basses.

- **La Belgique ne taxe pas non plus les plus-values boursières** (le fait de revendre une action à un prix plus cher que celui auquel on l'a acquise), et ceci contrairement à la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne.
- **La Belgique pratique toujours le secret bancaire à l'égard du fisc.**
Les bénéficiaires de revenus financiers sont protégés. Les banques n'ont aucune obligation d'en fournir la liste. Les plus-values issues de la spéculation boursière relèvent de l'anonymat alors que la fraude fiscale est évaluée à 30 milliards d'euros par an.

Et ce n'est pas tout :

- **Le mécanisme fiscal des intérêts notionnels.**
Si elles investissent des fonds propres – de l'argent sorti de leurs caisses – les entreprises peuvent déduire l'intérêt qu'elles auraient dû payer si elles avaient emprunté auprès d'un organisme financier. C'est un intérêt fictif puisqu'il n'a pas été déboursé par les entreprises. Il reste néanmoins déductible. Les entreprises peuvent en quelque sorte enregistrer dans leurs comptes de l'argent qu'elles n'ont pas dépensé.

Mais déduire des sommes non déboursées a un effet très réel :

- Cela permet aux entreprises d'échapper à un taux d'imposition officiel de 33,99%. Si bien que le taux d'imposition moyen réel ne dépasse guère les 20% (la moyenne européenne étant de 24,2%, de 27,8% pour les pays de l'OCDE, de 28% en Amérique latine, de 30,1% en Asie du Pacifique) ;
 - Cela diminue les recettes de l'Etat. Le coût des intérêts notionnels est estimé à 712 millions d'euros en 2006. Ceci représente le coût net, compte tenu du fait que seul 41% des entreprises y ont recouru, et que d'autres entreprises s'apprêtent également à en profiter. Alors que les bénéfices des entreprises ne cessent de grimper (+14% en 2006), leurs contributions à l'impôt ne cessent de diminuer. Cherchez l'erreur !
- **Les cotisations sociales**
Rappelons que les employeurs peuvent également bénéficier d'importantes **réductions de cotisations versées à la sécurité sociale** (6 milliards d'euros en 2006 soit 11,3% du budget de la sécurité sociale) sans que celles-ci ne soient associées à la création d'emplois.

Malgré tous ces avantages, les entreprises se disent victimes d'une trop forte pression fiscale. Les mécanismes pour échapper à l'impôt des sociétés sont nombreux et les quelques prélèvements qui existent sont minimes : précompte mobilier de 15% (qui ne s'applique que lorsque l'épargnant dépasse les 1660 euros d'intérêts par an) et un précompte de 25% sur les revenus d'actions. Petite subtilité, depuis 1983 (l'ère des gouvernements Martens - Gol), les revenus de l'épargne font l'objet d'une taxation uniforme quelque soit le montant total gagné. Tout bénéfique pour les gros actionnaires ! Alors que pour les salariés, les revenus professionnels sont totalisés et un impôt progressif appliqué par tranches.

Résultat, les revenus financiers contribuent à hauteur de 3,06% pour les recettes fiscales. Alors que l'impôt sur les revenus du travail contribue à hauteur de 37% !

2. DES CADEAUX SÉLECTIFS

Défendre la fiscalité équitable ne signifie donc pas défendre n'importe quelle imposition.

Une fiscalité équitable passe par **une taxation bien plus forte des revenus des capitaux** mais aussi par **une imposition directe progressive** (plus on a de revenus plus on est imposé) et par des **impôts indirects réduits** (TVA, ...).

L'imposition directe progressive permet une plus forte contribution des revenus les plus élevés et une moindre de ceux qui ont des moyens financiers plus faibles. Plus il y a de tranches d'imposition, plus l'équité sera respectée. Car l'impôt sera adapté aux revenus gagnés. Plus le nombre de tranches d'imposition se réduit, plus des revenus de montants différents seront assimilés à la même catégorie et feront l'objet de la même taxation.

Il s'agit donc de s'inscrire contre la logique actuelle de réduction de tranches d'imposition qui bénéficient aux plus gros revenus. Si on applique les nouvelles propositions de Didier REYNDERS, on passerait de 5 à 3 tranches d'imposition et on approfondirait encore un peu plus les disparités entre petits et gros revenus.

Examinons l'évolution de l'impôt – pour des revenus de 20.000 et 200.000 euros par an – si on passait de 5 tranches d'imposition à 3, comme le propose le ministre des finances.

Revenus	Total des impôts payés avec 5 tranches d'imposition de 25, 30, 40, 45 et 50 %)	Total des impôts payés avec 3 tranches (25, 40 et 50 %)
20.000 euros	5181 euros soit 25,7 %	4336 euros soit 21,6 %
200.000 euros	94568 euros soit 47,3 %	93050 euros soit 46,5 %

Avec cette réforme, ce serait essentiellement les très gros revenus qui seraient favorisés : pour un revenu de 200.000 euros (8330 euros nets par mois) on paie 1.518 euros d'impôts en moins chaque année alors que lorsque l'on gagne 20.000 euros (1430 euros net par mois) on ne récupère que 845 euros (1.430 euros net par mois).

La justice fiscale passe par des mesures ciblées pour diminuer la fiscalité sur les petits et moyens revenus ; par l'augmentation du nombre de tranches pour adapter l'impôt aux salaires gagnés et par la taxation plus forte des gros revenus qui sont actuellement protégés par une imposition de maximum 50 % . La réforme fiscale précédente avait déjà supprimé les tranches de 52,5 % et de 55 % . A titre d'exemple, la seule suppression de ces tranches a augmenté les revenus de l'administrateur-délégué de Fortis de 120.000 euros par an en plus !

Mais la fiscalité équitable passe également par **des impôts indirects réduits, c'est-à-dire par une réduction de la TVA, en particulier sur des biens de première nécessité comme le gaz, l'électricité ou le mazout de chauffage**. Car, que l'on gagne 5.000 euros ou 1.000 euros nets par mois, que l'on ait ou non des charges familiales, on paiera 21 % de taxes (exceptionnellement 12 ou 6 %) sur les produits de consommation ... Avec des différences de revenus énormes, l'égalité des droits ne consiste pas à payer tous le même impôt ! Le coût de la TVA est proportionnellement faible pour les plus nantis et lourde à supporter pour ceux qui ne disposent que de faibles moyens financiers.

Défendre une réduction de la TVA, c'est à nouveau s'inscrire à contre courant du programme libéral qui entend maintenir cette taxe à un niveau élevé et creuser encore plus les écarts de revenus entre les classes sociales.

3. SALAIRE NET = SALAIRE BRUT. RÊVE OU CAUCHEMAR ?

Le pouvoir d'achat est certainement le maître mot de l'actualité sociale de ces derniers mois, voire même de ces dernières années. L'accès à un niveau de vie décent devient problématique pour un nombre de plus en plus importants de travailleurs et d'allocataires sociaux.

Face à cette situation, de larges secteurs du monde politique propose une « augmentation du salaire poche » et dessine la perspective d'un salaire sans prélèvement.

Ce scénario présente, du point de vue du monde du travail, 3 grandes difficultés.

Premièrement :

Nombre de salariés touchent un salaire brut faible ou très faible.

Réduire la fiscalité sur ces revenus est indispensable mais insuffisant.

Car la suppression de l'imposition ne réglerait certainement pas le manque de pouvoir d'achat occasionné par une politique salariale défavorable. Le salaire minimum est de 1.335 € bruts/mois (1.080 nets) pour un temps plein. L'impôt sur le revenu – le précompte professionnel – est d'un peu moins de 20 %. Pour un salaire moyen de 2.750 € bruts (1.670 nets), l'impôt direct est légèrement supérieur à 26 %. En vertu du principe de l'impôt progressif, qui veut que moins on a de revenus, moins on paie d'impôts, la FGTB a défendu et obtenu des réductions fiscales sur les bas salaires. Si bien que le taux d'imposition des bas salaires est réduit et avoisine les 20%, alors que le taux de taxation effectif des revenus du travail est de plus de 40%. Reste que si les bas salaires contribuent toujours trop rapidement à l'impôt, la réduction de la taxation sera bien insuffisante pour augmenter des revenus très faibles.

Deuxièmement :

Un État qui réduit l'impôt diminue ses capacités à intervenir et à organiser des services de qualité à la population.

Moins d'impôts signifie directement moins de services publics accessibles à toutes et tous. Des états (USA, Grande-Bretagne, Irlande) sont devenus les champions de la lutte contre l'impôt et du délabrement des équipements collectifs. Dans ces pays, les revenus les plus faibles ont vu leur pouvoir d'achat encore affaibli par la suppression de services publics (écoles, hôpitaux, transports publics, ...). Désormais, une partie de la population de ces pays est laissée sur le carreau ! Aux USA, 48 millions de personnes n'ont aucune couverture en cas de maladie et d'invalidité. Les habitants doivent souscrire à des assurances privées pour une couverture en matière de santé, utiliser des transports qui ne proposent que des services rentables économiquement (d'où la suppression de lignes de train et de métro, ...). L'accès à l'éducation y devient également problématique car la scolarité devient inabordable pour les faibles et moyens revenus.

Lorsqu'un Etat réduit unilatéralement ses impôts, il diminue ses recettes. Il est alors amené à réduire les services qu'il organise pour la population, mais il risque également d'aggraver son endettement, et de reverser – ironie du sort – sous la forme d'intérêts, un revenu aux financiers qui lui auront accordé un crédit.

Financiers enrichis notamment par l'absence ou la faiblesse de l'impôt des sociétés, des taxes sur leurs dividendes et/ou plus-values boursières et par d'importantes possibilités de déduction (intérêts notionnels...). La boucle est bouclée, voilà que les plus nantis y gagnent deux fois.

Résultat : actuellement, les écarts se creusent. Le patrimoine total des belges s'élèverait à environ 1500 milliards d'euros. Mais seulement 30 % de la population en détiendrait 70 %. Malheureusement, le patrimoine ne faisant pas l'objet d'un véritable cadastre, il ne peut s'agir que d'approximation.

Troisièmement :

Le salaire n'est qu'un pourcentage reçu par le travailleur sur la richesse qu'il a produite.

Si son salaire brut n'augmente pas, mais que la richesse produite est en progression (ce qui est le cas !), c'est la part des salaires dans la richesse globale qui se réduit.

C'est d'ailleurs une tendance sur le long cours. En 1981, les salaires représentaient 66,8% du PIB, aujourd'hui, ils représentent 60,1%. Dans l'Europe des 15, on est passé d'un peu moins de 70% de part salariale dans le PIB en 1975 à 57,8% en 2007. C'est là une tendance de fond du capitalisme contemporain : la baisse tendancielle des salaires dans la répartition des richesses au profit des revenus du capital.

Moins d'impôts peut donc signifier un salaire poche plus important. Mais le cauchemar apparaît alors rapidement si il n'y a aucune mesure qui vise à davantage faire contribuer les revenus du capital et les fortunes : quelques billets supplémentaires dans la poche d'un individu désormais seul pour faire face aux risques individuels et sociaux qu'il court dans la société capitaliste. La concurrence est alors libre et non faussée – traduisons par sauvage – entre des salariés confrontés à l'insécurité sociale.

Augmenter le salaire poche, sans augmenter le salaire brut contribue donc à aggraver la situation des salaires, à leur accorder une moindre place dans la redistribution des richesses et à démanteler les services publics qui rendent accessible quantité de biens et services à l'ensemble de la population (enseignements, santé, transports, ...).

Pourquoi un impôt ? Quels impôts ?

A voir comment au travers d'une fiscalité inique, les classes les plus riches parviennent à renforcer leurs revenus, la tentation serait grande de condamner toute forme d'imposition.

L'impôt est pourtant vital dans une société qui se veut démocratique.

Sans impôts, pas de services publics, donc pas d'écoles, de transports en commun, de routes, de soins à domicile, de services sociaux, de culture, de sport, ... pas d'hôpitaux car l'état apporte également sa contribution au budget de la sécurité sociale.

C'est par une imposition plus équitable que des citoyens peuvent bénéficier des mêmes services quels que soient leurs revenus et d'une protection accrue contre les risques de la vie.

Une **ligne de démarcation** se trace entre **les tenants d'un état limité aux fonctions répressives, partisans de la détaxation des fortunes et des capitaux** et **les tenants d'un état social, partisans d'une plus forte imposition des plus riches aux bénéfices de la collectivité.**

Derrière la diminution drastique des impôts se cache une volonté politique de disqualifier l'état comme acteur de la redistribution des richesses et de la protection sociale des citoyens.

Question de choix politique : **la solidarité** via des services publics qui oppose à la violence du marché et de la concurrence effrénée **la logique du bien commun** où des besoins et services sont collectivement assurés et satisfaits.

Force est de constater que nos derniers gouvernements ont aggravé les injustices fiscales et qu'un changement de cap est urgent.

Concrètement la FGTB propose :

- Une réduction de la TVA sur l'énergie (gaz, électricité et mazout de chauffage) de 21 à 6%. Faire baisser le prix de l'énergie permettrait d'alléger le budget des bas et moyens salaires. En effet, le prix du gaz a augmenté de 50,5 % et celui de l'électricité de 19,7 % en Belgique entre juillet 2007 et juillet 2008. La proposition consiste donc à réduire un impôt indirect qui défavorise les petits revenus. Il s'agit également d'amener le secteur énergétique (qui a bénéficié d'importantes aides publiques pour amortir la construction des centrales nucléaires) à contribuer davantage.
- Une détaxation accrue des bas salaires par une plus forte imposition des revenus des capitaux, ce qui permettrait aux bas et moyens salaires de payer moins d'impôts et aux revenus des capitaux d'augmenter leurs contributions aux recettes de l'Etat.
- La suppression des taux réduits à l'impôt des sociétés, véritables cadeaux fiscaux.
- La lutte contre la fraude fiscale par le contrôle des revenus afin de récupérer l'argent qui échappe au fisc et d'en faire bénéficier la collectivité.

La droite arrogante propose le progrès des fortunés au moyen d'un bouclier fiscal qui bloquerait la progressivité de l'impôt. Le combat consiste à lui opposer un **bouclier social** en défendant les protections sociales, la réduction du temps de travail, l'indexation automatique des salaires et les services publics par une fiscalité plus équitable !